

L'EXPRESSO

NÉGO 2020 : NOS DEMANDES PRENNENT FORME !

Après avoir déposé en novembre dernier un cahier de négociation présentant les principaux défis et enjeux auxquels nous voulons nous attaquer, l'élaboration de nos demandes spécifiques pour la table sectorielle avance. Pour ce faire, le comité de négociation et de mobilisation de la Fneeq soumet à la consultation des assemblées générales locales une série de demandes répondant aux problématiques vécues dans les cégeps. C'est à la lumière de ces consultations que les délégué.es de chaque collègue, réunis en regroupement cégep, adoptent les demandes.

Le processus en cours prévoit trois vagues de consultation durant lesquelles sont traités les huit différents thèmes de notre cahier de négociation. Au terme de la première vague, les demandes relatives aux thèmes de **l'EMPLOI, l'ORGANISATION ET LES RELATIONS DU TRAVAIL** et de **l'AUTONOMIE PROFESSIONNELLE** ont pu être étudiées par les membres du SEECM à l'assemblée du 3 décembre et être adoptées lors du regroupement des 16 et 17 janvier derniers.

La deuxième vague de consultation, consacrée aux thèmes de la **RÉMUNÉRATION**, de la **PRÉCARITÉ** et de la **FORMATION CONTINUE**, est présentement à mi-chemin : les demandes relatives à la **RÉMUNÉRATION** ont été étudiées par l'assemblée le 28 janvier dernier et ont été adoptées les 6 et 7 février au regroupement cégep. Il nous reste à nous prononcer sur les demandes liées la **PRÉCARITÉ** et la **FORMATION CONTINUE**. C'est ce que nous ferons en **assemblée générale le mardi 18 février** en vue de leur adoption lors du prochain Regroupement cégep à la fin du mois.

Enfin, les thèmes de la **TÂCHE D'ENSEIGNEMENT ET SON AMÉNAGEMENT**, des **RESSOURCES ET DU FINANCEMENT** et de la **CONSOLIDATION ET LA TRANSFORMATION DU RÉSEAU** seront traités lors de la troisième vague de consultation qui sera lancée en mars.

1^{RE} VAGUE



2^E VAGUE



3^E VAGUE



Dans le cadre de la négociation de notre convention collective, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) a lancé une campagne de sensibilisation en lien avec les conditions de travail des personnes chargées de cours. Il est temps que l'on reconnaisse la tâche qui est effectuée par ces professeurs.es et que l'on améliore leurs conditions de travail. On vous invite à venir débattre notamment sur ce sujet en **assemblée générale le mardi 18 février de 11h55 à 14h10 au local : B-1372-1377.**



En bref

En direct de la commission des études extraordinaire du 5 février 2020

La commission des études a recommandé l'adoption, au conseil d'administration du collège, des règlements 17 et 18, portant respectivement sur les droits afférents aux services d'enseignement collégial et sur les droits de toute nature et autres droits exigibles auprès des étudiantes et étudiants au Collège Montmorency.

Puisqu'il y a eu gel des frais depuis 2015, les recommandations portent sur l'augmentation dès l'automne 2020 de 5.00\$ soit de 28.00\$ à 33.00\$ avec un maximum qui passe de 112.00\$ à 117.00\$. Par la suite, il y aura une augmentation selon l'indice du coût de la vie. Nous avons cependant apporté la précision suivante : « Qu'il y ait une augmentation selon l'indice du coût de la vie, mais avec un maximum de 2%, le tout réévalué aux 3 ans. »

Il y a eu également la création d'un sous-comité relevant de la CÉ pour l'analyse du *Guide de la gestion des programmes*. Ce comité sera formé de quatre professeurs.es représentant différents secteurs, d'un conseiller ou d'une conseillère pédagogique et d'une directrice adjointe aux études.

L'Assemblée générale en quelques mots

« L'assemblée générale est l'instance suprême du Syndicat et, en tant que telle, elle est la seule autorité habilitée à prendre toute décision importante pour la vie syndicale des membres du Syndicat. »

Statuts SEECM

C'EST QUOI, LE SYNDICAT?

Le Syndicat est le représentant exclusif des professeures et des professeurs auprès de l'employeur en matière de négociation, d'application et d'interprétation de la convention collective. À

titre de profs, cette convention (notre contrat de travail) s'applique donc à nous toutes et tous. C'est automatique : quel que soit votre statut, si vous enseignez, vous êtes syndiqués et vous avez droit aux services de conseil, de représentation et d'accompagnement de vos représentant.e.s syndicaux.

Mais saviez-vous que l'adhésion au Syndicat, elle, est volontaire ?

En effet, si vous êtes membre du Syndicat, c'est que vous l'avez décidé. Vous l'avez fait librement et volontairement, en signant une carte de membre. Ce geste vous permet de participer de plein droit à votre vie syndicale : voter aux assemblées, être élu.e. sur un comité, etc.

